

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 13667 Numéro SIREN : 513 795 732 Nom ou dénomination : AASTRIO

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2023 sous le numéro de dépôt 72298

AASTRIO

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 10 000 Euros

Siège social
14 avenue de l'opéra
75001 PARIS

R.C.S. PARIS 513 795 732

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

19 SEP. 2023

Sous le N° : 72298



AFFECTATION DU RESULTAT ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 FEVRIER 2023

L'actionnaire unique décide d'affecter le **bénéfice net comptable** de cet exercice clos le **30 septembre 2022** qui s'élève à **111 734.29 €** de la façon suivante :

Résultat de l'exercice : bénéfice	111 734.29 €
➤ Au poste « Autres réserves »	111 000.00 €
➤ Au poste « Report à nouveau créateur »	734.29 €
Total (bénéfice)	111 734.29 €

L'associé unique décide de procéder à une distribution de dividende pour un montant de **111 000 Euros** (soit un dividende de **1 110 Euros** pour chacune des **100 actions** composant le capital social), par prélèvement des autres réserves acquises après affectation du résultat de l'exercice clos au **30 septembre 2022**.

Il décide également de diminuer la réserve légale actuellement de 20 000 Euros à la somme de 1 000 Euros suite à la diminution du capital social de la société lors de l'AGE du 20/09/2022 et de l'affecter de la façon suivante :

Réserve légale :	19 000.00 €
➤ Au poste « Report à nouveau »	19 000.00 €

Après affectation du résultat de l'exercice clos le **30 septembre 2022**,

➤ Le poste « Réserve Légale » sera créateur de.....	1 000.00 €
➤ Le poste « Report à Nouveau » sera créateur de.....	130 763.20 €

Bruno MERLIN
Président



AASTRIO

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 10 000 €uros

Siège social
14 avenue de l'opéra
75001 PARIS

R.C.S. PARIS 513 795 732

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 FEVRIER 2023

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2022

Le soussigné,

Monsieur Bruno MERLIN, Président actionnaire unique de la Société « **AASTRIO** » a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **30 septembre 2022**, établi le présent rapport de gestion sur la société et l'activité de la société durant l'exercice écoulé :

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT RESULTATS

Au cours de cet exercice, notre société a réalisé un *chiffre d'affaires* hors taxes de **1 650 331€**.

Les *charges externes* se sont élevées à **181 626 €**.

Les *charges de personnel* sont portées pour un montant de **1 290 568 €**.

En ce qui concerne les résultats nous réalisons au terme de l'exercice :

- Un *bénéfice d'exploitation* de **147 513 €**, et
- Un *bénéfice net comptable* de **111 734 €**.

I / COMPTES SOCIAUX

a) Compte de résultat

Notre société a réalisé un <i>chiffre d'affaires</i> hors taxes de	1 650 331 €
Elle enregistre un <i>résultat d'exploitation</i> positif de	147 513 €
Après ajout du <i>résultat financier négatif</i> pour	< 1 479 €>
Le <i>résultat courant avant impôt</i> fait apparaître un <i>bénéfice</i> de.....	146 034 €
Enfin, les <i>produits exceptionnels</i> ayant été pris en compte pour	0 €
Et, les <i>charges exceptionnelles</i> pour	< 0 €>
Avec un <i>impôt sur les bénéfices</i> de	<34 300€>
Le <i>résultat</i> représente un <i>bénéfice</i> de	111 734 €

Nous précisons enfin que le *résultat fiscal* est de **145 976 Euros** après application de réintégrations et déductions de diverses provisions et charges.

b) Bilan

Les comptes de bilan sont caractérisés par les postes et chapitres ci-après :

• *Actif*

<i>L'actif immobilisé</i> brut est de	28 483 €
Après <i>amortissements</i> , l' <i>actif immobilisé</i> s'élève à	7 357 €
Enfin, <i>l'actif circulant</i> est porté pour un montant net de	400 813€
dont comptes de régularisation pour	687 €

• *Passif*

Les <i>capitaux propres</i> , y compris le résultat de l'exercice, s'élèvent à	141 763 €
Ils sont positifs	
Les <i>dettes</i> totalisent.....	408 170 €
Dont à moins d'un an.....	408 170 €

TABLEAU D'EXPLOITATION COMPARATIF

<i>Libellés</i>	<i>Exercice clos au 30/09/2022</i>	<i>% par rapport au CA HT</i>	<i>Exercice clos au 30/09/2021</i>	<i>% par rapport au CA HT</i>
Chiffre d'affaires hors taxes	1 650 331	100,00%	1 732 791	100,00%
Production stockée ou immobilisée	0	0,00%	0	0,00%
Subventions d'exploitation	0	0,00%	0	0,00%
Reprises sur amortissement et provisions, transfert de charges	0	0,00%	0	0,00%
Autres produits	696	0,04%	545	0,03%
TOTAL	1 651 027	100,04%	1 733 336	100,03%
Achats revendus de marchandises	0	0,00%	0	0,00%
Achat de mat. 1ère et autres app.	0	0,00%	0	0,00%
Variation de stock (marchandises)	0	0,00%	0	0,00%
Autres achat et charges externes	181 626	11,01%	293 787	16,95%
Impôts et taxes	24 936	1,51%	8 418	0,49%
Salaires et traitements	909 971	55,14%	945 940	54,59%
Charges sociales	380 597	23,06%	386 355	22,30%
Dotation aux amortissements	6 339	0,38%	6 879	0,40%
Dotation aux provisions	0	0,00%	0	0,00%
Autres charges	45	0,00%	875	0,05%
Résultat d'exploitation	147 513	8,94%	91 924	5,30%
TOTAL	1 651 027	100,04%	1 734 178	100,08%
Résultat financier	-1 479	-0,09%	-157	-0,01%
Résultat courant avant impôt	146 034	8,85%	91 767	5,30%
Résultat exceptionnel	0	0,00%	0	0,00%
Impôts sur les bénéfices	-34 300	-2,08%	-20 718	-1,20%
résultat net comptable	111 734	6,77%	71 049	4,10%

L'observation du tableau comparatif permet de constater l'évolution des ratios d'exploitation par rapport au chiffre d'affaires hors taxes, l'incidence de ceux-ci ayant une répercussion sur le résultat d'exploitation dégagé.

II / EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS **DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

III / ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE **ET DE DEVELOPPEMENT**

Aucune activité en matière de recherche et de développement n'a été entreprise sur l'exercice.

IV / FAITS MARQUANTS DE L'ACTIVITE

Aucun fait marquant à signaler sur l'activité.

V / MODE DE PRESENTATION DES COMPTES **METHODES D'EVALUATION**

Lorsque, dans les conditions définies à l'article L 123-17 du Code de Commerce sur les sociétés commerciales, des modifications interviennent dans la présentation des comptes annuels, comme dans les méthodes d'évaluation retenues, elles sont de surcroît signalées dans le rapport de gestion et le cas échéant, dans le rapport des Commissaires aux comptes (art. L 232-6 du Code de Commerce sur les Sociétés Commerciales).

Les méthodes utilisées pour l'élaboration des documents ne peuvent être modifiées d'une période à l'autre sans que soit justifiée l'incidence de ces modifications.

Nous n'avons aucune modification ou méthode particulière à vous signaler dans le cadre de ces prescriptions.

VI / PRISE DE PARTICIPATION OU PRISE DE CONTROLE (Articles L233-6 alinéa 1 et L 233-13 du Code de commerce sur les sociétés commerciales)

Aucune prise de participation ou de contrôle n'a été prise au cours de l'exercice écoulé.

VII / DEPENSES ET CHARGES SOMPTUAIRES **NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, et d'après les éléments qui nous ont été fournis par la comptabilité, nous ne voyons aucune somme à vous signaler, tant en ce qui concerne le montant global des dépenses de charges somptuaires, qu'en ce qui concerne l'impôt supporté en conséquence.

VIII / DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

L'actionnaire unique prend acte des renseignements prévus à l'article 243 bis du Code Général des Impôts concernant la distribution des dividendes au titre des trois exercices.

EXERCICES	DIVIDENDES	ELIGIBLE A L'ABATTEMENT	NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT
Clos au 30-09-2019	28 570 €	28 570 €	- €
Clos au 30-09-2020	20 000 €	20 000 €	- €
Clos au 30-09-2021	- €	- €	- €

Par ailleurs, il a été procédé à une distribution exceptionnelle de 232 000€ en date du 06/06/2022 par décision de l'actionnaire unique.

IX / PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice écoulé fait ressortir un **bénéfice net comptable** de **71 049.18 €** que l'actionnaire unique propose d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : bénéfice	111 734.29 €
➤ Au poste « Autres réserves »	111 000.00 €
➤ Au poste « Report à nouveau créditeur »	734.29 €
	=====
Total (bénéfice)	111 734.29 €

L'associé unique décide de procéder à une distribution de dividende pour un montant de **111 000 Euros** (soit un dividende de **1 110 Euros** pour chacune des **100 actions** composant le capital social), par prélèvement des autres réserves acquises après affectation du résultat de l'exercice clos au **30 septembre 2022**.

Il décide également de diminuer la réserve légale actuellement de 20 000 Euros à la somme de 1 000 Euros suite à la diminution du capital social de la société lors de l'AGE du 20/09/2022 et de l'affecter de la façon suivante :

Réserve légale :	19 000.00 €
➤ Au poste « Report à nouveau »	19 000.00 €

Après affectation du résultat de l'exercice clos le **30 septembre 2022**,

➤ Le poste « Réserve Légale » sera créditeur de.....	1 000.00 €
➤ Le poste « Report à Nouveau » sera créditeur de.....	130 763.20 €

X / QUITUS

Suite aux explications qui précèdent et à celles plus détaillées qui vous seront fournies au cours de l'assemblée, nous vous demandons de bien vouloir nous donner quitus de notre gestion pendant ledit exercice.

Fait à Paris
Le 15 février 2023

Le Président.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'N' or 'M' shape with a vertical line extending from the top right.



Désignation de l'entreprise : **aastrio - SIREN : 513795732**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * **12**

Néant ☐

				Exercice N clos le, 30/09/2022	N - 1 30/09/2021
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
	TOTAL (II)	BJ	BK		
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
	Autres créances (3)	BZ	CA		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK		
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA		
			IB		
			IC		
			ID		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : aastrio - SIREN : 513795732			Néant ☐	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	10 000	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	29	160 980
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	111 734	71 049
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	141 763	452 029
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	174	169
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	1 582	900
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		3 920
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	44 903	13 722
	Dettes fiscales et sociales	DY	212 328	275 567
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	7 420	35 158
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	266 407	329 436
	Écarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	408 170	781 465
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	266 406	329 436
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	174	169	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFIP N° 2052-SD 2022
ADAPTE POUR LES JULES D'EXPLOITATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>aaatrio - SIREN : 513795732</u>						Néant ☐	
		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	1 361 546	FH	288 785	FI	1 650 331
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 361 546	FK	288 785	FL	1 650 331
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	696
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 651 027
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	181 626
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	24 936
	Salaires et traitements *					FY	909 971
	Charges sociales (10)					FZ	380 597
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	6 339
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	45
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 503 514
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)					GG	147 513	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 479
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	1 479	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-1 479	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	146 034	

④

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

ADAPTE POUR LE TERTIEMBRE 2022
PAR TELEDECORFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise aastrio - SIREN : 513795732				Néant ☐														
				Exercice N		Exercice N - 1												
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA														
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB														
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC														
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD														
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE														
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF														
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG														
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH														
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI														
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ														
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	34 300	20 718												
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 651 027	1 734 179												
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 539 293	1 663 129												
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	111 734	71 049												
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO														
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY														
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG														
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP														
			- Crédit-bail immobilier	HQ														
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH														
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ														
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK														
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX														
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC														
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD														
	(9)	Dont transferts de charges		A1														
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	dont cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	A2													
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3														
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4														
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9													
			dont cotisations facultatives Mzdelin	A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux PER	A8												
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> </table>		Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels								
Exercice N																		
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> </table>		Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs								
Exercice N																		
Charges antérieures	Produits antérieurs																	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>aastrio</u>										Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	I9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX		
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	21 901	LC		LD	7 093	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		IJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	21 901	LO		IP	7 093	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	2 858	IU		IV	0		
TOTAL IV						LQ	2 858	LR		LS	0		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	24 760	ØH		ØJ	7 093

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4				
		1		2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		ØØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		IV		IX			
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB			
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME			
		Inst. gales, agents et am. des constructions			IS		MG		MH			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers			IU		MM		MN			
		Matériel de transport			IV		MP		MQ			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		MT			
		Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA			
	Avances et acomptes				NC		ND		NE			
	TOTAL III				NY		NG		NH			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		
		Autres participations				IØ		ØX		ØY		
Autres titres immobilisés				II		2B		2C				
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F				
TOTAL IV				I3		NJ		NK				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL	28 483	ØM

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 30/09/2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : aastrio Néant ☒ *

CADREA	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2			5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2022

ADAPTE POUR LA SEULE DECLARATION
PAR TELEDECLARATIONFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>aastrio</u>										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	15 840	QM	6 338	QN	1 052	QO	21 127		
	Emballages récupérables et divers	QP	0	QR	0	QS	0	QT	0		
TOTAL II		QU	15 840	QV	6 338	QW	1 052	QX	21 127		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	15 840	ØP	6 338	ØQ	1 052	ØR	21 127		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice				
		Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8				
		Primes de remboursement des obligations				SP	SR				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>aastrio</u>		Néant ☒			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2022

ADAPTE POUR LA DÉCLARATION
PAR TELEDECLER

Désignation de l'entreprise : aastrio				Néant ☐							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	541	UV	541	UW	0			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	252 994		252 994		0			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 194		7 194		0			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	0		0		0			
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	32		32		0			
	Charges constatées d'avance		VS	687		687		0			
	TOTAUX		VT	261 448	VU	261 448	VV	0			
REVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	174		174		0		0		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	0		0		0		0		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	44 903		44 903		0		0		
Personnel et comptes rattachés		8C	61 884		61 884		0		0		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	80 519		80 519		0		0		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	13 582		13 582		0		0		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	49 361		49 361		0		0		
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 980		6 980		0		0		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 582		1 582		0		0		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	7 420		7 420		0		0		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	266 406	VZ	266 406		0		0		
REVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : aastrio		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N, clos le : 30/09/2022			
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés							WA	111 734	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sextes D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XV			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3 et 212 bis)		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	34 300	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					18		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR	63	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3* et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ		
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
							TOTAL I	WR	146 097	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :							XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY		
	Majoration d'amortissement *							XD		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté (41 pages))		K9	Entreprises nouvelles (41 pages)		L2	Justes entreprises nouvelles (art. 44 octies A)	L5	XF	
	Société investissements immobiliers exonérés (art. 228 C)			Société investissements immobiliers exonérés (art. 228 C)		K3	Zone de reconstruction de la défense (44 territoires)	PA		
	ZFU-TE (art. 44 octies et autres A)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quinquies)	XC		
	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 quinquies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	Zone de développement rural (44 pages)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS	121		
Déductions diverses	déduction exceptionnelle art. 39 decies		X9	déduction exceptionnelle simulateurs de conduite		YH	déduction art. 39 decies A		YA	XG
	déduction art. 39 decies B		YB	déduction art. 39 decies C		YC	déduction art. 39 decies D		YD	
				déduction art. 39 decies F		YI	déduction art. 39 decies G		YL	
	Créance dérogée par le report en arrière de déficit							ZI		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	121	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI	145 976	XJ
						déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL		XL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	145 976	XO

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2022

ADAPTE POUR L'ANNÉE DE CLASSEMENT
PAR TELEDECLARATIONFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>aastrio</u>		Néant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Fusions/Absorptions : Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Fusions/Absorptions : Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9I	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2022

ADAPTE POUR LA DÉCLARATION
PAR TÉLÉDECLIR

Désignation de l'entreprise : aastrio										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	160 980	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	71 049		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	232 000				
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	232 029		Report à nouveau	ZG	29				
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	232 029		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	90 706			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	6 672			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	149			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	84 098			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	181 626			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	1 255			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						YZ	23 681			
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	24 936			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	325 817			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	20 601			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021) *						ØB				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1.66 %			
	- Numéro de centre agréé *				XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Nature et date d'acquisition des éléments cédés ^①		Valeur d'origine ^②	Valeur nette réévaluée ^③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ^④	Autres amortissements ^⑤	Valeur résiduelle ^⑥	
I - Immobilisations ^⑦	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ^⑧				
Prix de vente ^⑨		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ^⑩	Court terme ^⑪	Long terme ^⑫			Plus-value taxable à 19 % (1) ^⑬
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations ^⑦	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) [*]					
	20						
CAPRI A : plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 20 de la colonne 3)							
CAPRI B : plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 20 de la colonne 4)							
CAPRI C : autres plus-values imposables à 19 %							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : aastrioNéant ☒

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenuGains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ①.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D-SD 2022

ADAPTE POUR LA DÉCLARATION
PAR TÉLÉDECLI

Désignation de l'entreprise : <u>aastrio</u>		Néant ☒				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)		
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: aastrio

Néant ☐

Exercice ouvert le: 01/10/2021 et clos le: 30/09/2022

Données en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	14
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	0

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 650 331
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 650 331

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	696
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	696

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	ON	51 977
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	122 977
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	5 760
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	45
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	180 759

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	OG	1 470 268
-----------------------------	-------------------------------	----	-----------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les SA formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).

1 469 357

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Période de référence	GY	
Date de cessation	GZ	
	HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2021

ADAPTE POUR LA TELEDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE aastrio - SIREN : 513795732

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom complet MERLIN BRUNO

Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 200000

Naissance : Date 01/06/1962 N° Département 76 Commune ROUEN Pays

Adresse : 59

RUE EXELMANS

78000 VERSAILLES

Titre (2) Nom complet

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.